

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 22 MARS 2017

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 22 mars 2017 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Ginette Gagné-Stoklosa, conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Monsieur Louis Pilon, greffier et secrétaire-trésorier adjoint	MRC de Thérèse-De Blainville

2017-03-063

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Ginette Gagné-Stoklosa Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 mars soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

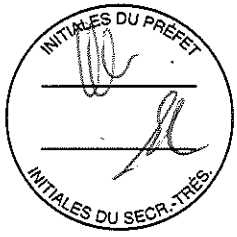
2017-03-064

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville
appuyé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel qu'amendé conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), en ajoutant les points 7.10 et 8.2 comme suit:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017
5. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - i. Ville de Sainte-Thérèse – Règlement #1200-50-N.S.
 - ii. Ville de Boisbriand - # RV-1441-052; RV-1441-053; RV-1447-014; RV-1447-015



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

6. Développement économique et territorial de la MRC
7. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 7.1 Dépôt_- Liste de la correspondance au 22 mars 2017
 - 7.2 Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 9 mars au 22 mars 2017
 - 7.3 Résolution –Mandat – TESLARP parachèvement autoroute 19
 - 7.4 Résolution – Campagne pour les voies réservées sur l'autoroute 15 – octroi de mandat
 - 7.5 Résolution – Adjudication – Achat regroupé d'assurances
 - 7.6 Résolution – Autorisation de signature – Entente de regroupement pour achat d'assurances
 - 7.7 Avis de motion – Règlement 17-01 Délégation de pouvoir de dépenser Personnel de direction
 - 7.8 Résolution – Programme d'échantillonnage – Qualité de l'eau RMI – Octroi de mandat au COBAMIL
 - 7.9 Résolution – Siège de la MRC - Proposition de bail – Autorisation de signature
 - 7.10 Résolution – Ressources humaines – Ajustement de conditions de rémunération
8. Sécurité incendie / Sécurité civile
 - 8.1 Résolution – Rapport d'activités – 2016
Schéma de couverture de risques en incendie
Dépôt du rapport et autorisation de transmission
 - 8.2 Résolution – Félicitations au coordonnateur
9. Dossiers régionaux et métropolitains
10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-065

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du public qui sont présents adressent quelques questions au conseil.

2017-03-066

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

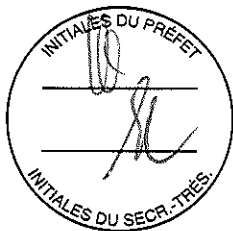
QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 8 mars 2017, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-067

**OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse.**

ATTENDU que les municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements: Boisbriand: #RV-1441-052, #RV-1441-053, #RV-1447-014 #RV-1447-015 et Sainte-Thérèse #1200-50 N.S. pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1) la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :

Boisbriand
#RV-1441-052

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **Agrandissement** de la zone I-2 472 à même une partie de la zone I-1 473;
- **Modification** des dispositions particulières à la zone I-2 472.

Boisbriand
#RV-1441-053

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **Permettre** l'aménagement d'une terrasse dans la zone I-2 481.

Boisbriand
#RV-1447-014

P.I.I.A. : Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #RV-1447 et ses amendements afin de :

- **Intégrer** les normes d'aménagement d'une terrasse au PIIA dans la zone I-2 481.

Boisbriand
#RV-1447-015

P.I.I.A. : Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #RV-1447 et ses amendements afin de :

- **Ajouter** d'un matériau permis en complément à la maçonnerie.

Sainte-Thérèse
#1200-50 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1200 et ses amendements afin de :

Modifier le tableau des spécifications de la zone C-251 et ses particularités en enlevant les usages commerciaux C-8, C-9, C-10 et C-11.

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Boisbriand : #RV-1441-052, #RV-1441-053, #RV-1447-014 #RV-1447-015 et Sainte-Thérèse #1200-50 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-068

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 22 mars 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 22 mars 2017 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-03-069

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 9 mars au 22 mars 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 9 mars au 22 mars 2017 inclusivement, répartis comme suit : 29 499.67 \$ payés et 21 179,41 \$ à payer pour un grand total de 50 679.08 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-070

OBJET : Mandat – TESLARP parachèvement autoroute 19

ATTENDU les priorités d'intervention que la MRC de Thérèse-De Blainville s'est fixées pour 2016-2017;

ATTENDU QUE le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées fait partie des projets structurants identifiés par la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE le projet de parachèvement de l'autoroute 19, à la suite de la tenue des audiences du BAPE en 2014, continue de franchir les étapes menant à sa réalisation et que ledit projet est déjà inscrit «À l'étude» au Plan québécois des infrastructures 2016-2026;

ATTENDU l'importance de se doter d'une stratégie de communications visant à s'assurer que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 demeure dans l'actualité, étant donné son importance pour le territoire et son économie;

ATTENDU l'offre de services de la firme TESLARP pour réaliser une stratégie de communications ainsi que sa mise en œuvre, incluant conseils stratégiques, relations avec les médias et conception publicitaire;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi d'un mandat à la firme TESLARP pour la somme de 21 500\$ (taxes en sus) en vue de réaliser une stratégie de communications ainsi que sa mise en œuvre dont l'objet est le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-071

OBJET : Campagne pour les voies réservées sur l'autoroute 15 – octroi de mandat

ATTENDU les priorités d'intervention que la MRC de Thérèse-De Blainville s'est fixées pour 2016-2017;

ATTENDU QUE le projet des voies réservées sur l'autoroute 15 fait partie des projets structurants identifiés par la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2016-2017;

ATTENDU l'importance de relancer une stratégie de communications en vue de l'établissement des voies réservées sur l'autoroute 15;

ATTENDU les impacts positifs des voies réservées sur l'autoroute 15 au niveau de la mobilité durable, sur le territoire et son économie;

ATTENDU l'offre de services de la firme CASACOM pour réaliser une stratégie de communications ainsi que sa mise en œuvre, incluant conseils stratégiques, relations avec les médias et conception publicitaire;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi du mandat à la firme CASACOM pour la somme de 15 000\$ (taxes en sus) en vue de réaliser une stratégie de communications ainsi que sa mise en œuvre en vue de l'établissement des voies réservées sur l'autoroute 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-072

OBJET : Adjudication – Achat regroupé d'assurances

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2017;

ATTENDU les recommandations formulées par la firme de consultants *Fidema Groupe conseils* en date du 22 février 2017 quant au renouvellement du contrat d'assurances avec BFL Canada;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

D'OCTROYER le contrat pour les assurances biens, responsabilité civile et responsabilité municipale à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018 :

D'AUTORISER à cette fin la trésorerie à payer à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** la somme de 2 379 \$ (taxes incluses) représentant le montant de la prime d'assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobile « *garagiste* », frais d'ingénierie et en option, l'assurance atteinte à l'environnement pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018 et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2017;

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour l'assurance responsabilité municipale à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018;

D'AUTORISER à cet égard, la trésorerie à payer à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** la somme de 1090 \$ taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018 et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-073

OBJET : Autorisation de signature – entente de regroupement pour achat d'assurances

ATTENDU qu'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages et la gestion des fonds de garantie annuels a été conclue entre les organismes membres du Regroupement pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE les organismes membres du Regroupement désirent convenir d'une nouvelle entente pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

D'AUTORISER la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$, ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019;

DE DÉSIGNER la Ville de Blainville à titre de mandataire pour la gestion du fonds;

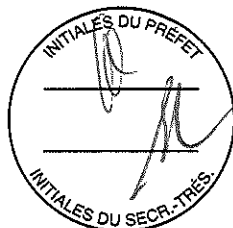
D'AUTORISER le préfet, ou le préfet suppléant, et le secrétaire-trésorier, ou le secrétaire-trésorier adjoint, à procéder à la signature, pour et au nom de la MRC, de l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville, de la MRC Thérèse-De Blainville, de la Ville de Mirabel et de la Ville de Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-074

OBJET : Avis de motion – Règlement 17-01
Délégation de pouvoir de dépenser – Personnel de direction

M. Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement de délégation d'autorisation de dépenses à l'intention du personnel cadre et de direction de la MRC.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-03-075

OBJET : Programme d'échantillonnage – Qualité de l'eau RMI – Octroi de mandat au COBAMIL

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, le contrat de services à intervenir entre la MRC et le COBAMIL pour la mise en œuvre du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2017;

QUE les honoraires de 16 730 \$ (avant taxes) à verser au COBAMIL soient et sont prévus au budget 2017 et affectés au poste budgétaire « Cours d'eau - Programme d'échantillonnage » numéro 2464100 et que cette somme soit financée en totalité à même le Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-076

OBJET : Siège de la MRC – Proposition de bail – Autorisation de signature

Ce point est reporté.

2017-03-077

OBJET : Ressources humaines – Ajustement de conditions de rémunération

ATTENDU le processus de restructuration de la MRC de Thérèse-De Blainville entreprise depuis le 1^{er} février 2017;

ATTENDU QU'après analyse des postes, des ajustements aux conditions de rémunération doivent être apportés à certaines catégories d'employés de la MRC, dont le poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à procéder à l'ajustement des conditions de rémunération du poste d'adjointe administrative, et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-078

OBJET : Rapport d'activités – 2016
Schéma de couverture de risques en incendie
Dépôt du rapport et autorisation de transmission

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville est entré en vigueur le 1^{er} juin 2011;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'article 3 de la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) qui lie le gouvernement, ses ministères et les organismes mandataires de l'État;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville agit à titre de mandataire de l'État aux termes de l'article 3 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville doit adopter, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et transmettre le tout au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière;

ATTENDU la transmission du rapport d'activités de 2016 aux membres du conseil de la MRC et les explications fournies par le coordonnateur de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie le 22 mars 2017;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte le dépôt du rapport d'activités 2016 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à transmettre ledit rapport au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-079

OBJET : **Motion de félicitations – Coordonnateur de la mise en œuvre du schéma de risques incendie**

ATTENDU le processus de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Gendron, directeur-adjoint – Service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville agissait à titre de coordonnateur de la mise en œuvre dudit schéma de 2011 à 2016 ;

ATTENDU les réalisations et les résultats atteints sous la coordination de monsieur Maxime Gendron ;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville souligne le professionnalisme et la qualité du travail effectué par monsieur Maxime Gendron tout au long de son mandat, au bénéfice des services de sécurité incendie des villes et de la sécurité des citoyens de la MRC ;

QUE le conseil de la MRC adresse des félicitations à monsieur Maxime Gendron pour avoir mené à terme l'ensemble des objectifs fixés par la MRC en matière de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

QUE le conseil de la MRC adresse ses remerciements et ses félicitations à monsieur Maxime Gendron pour les services rendus à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation


2017-03-080

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 22h00.


Paul Larocque,
Préfet


Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

22 mars 2017

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-03-063 à 2017-03-080 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 22 mars 2017.

Émis le 22 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier